

Moultre du 3 novembre 1890.

Classe dont l'homme fait partie
ou avec laquelle il doit marcher,
d'après les années de service qu'il a
accomplies.

CLASSE 1893.

NOM

Barréaud

NUMÉROS.

BATAILLON.

COMPAGNIE,
ou section
ou détachement.

MATRICE.

~~10^e Régiment d'Infanterie~~

~~11^e 6044~~

~~Régiment d'Infanterie
d'Indochine~~

~~D 20^e 02297~~

Pour le fascicule de mobilisation
en tête du livret

~~20^e Rég^t d'Inf^{te}~~

DÉSIGNATION DES CORPS
ATTOUS INDICANT, EN SUISSANT, L'ÉTAT

(1) Les disponibles et les réservistes ont pour numéro matricule le numéro au répertoire
du corps d'affectation précédé d'un zéro.

AVIS.

Tout homme de troupe reçoit gratuitement, au moment de sa première incorporation, un livret individuel conforme au présent modèle.

Les effets, armes et outils qui sont délivrés aux hommes sont inscrits au livret, autant que possible, en leur présence. Dans tous les cas, les capitaines commandants doivent mettre les hommes à même de constater l'exactitude de ces inscriptions.

Le livret individuel doit être laissé entre les mains du militaire à qui est délivré. Toutefois, il est momentanément retiré à l'homme à l'époque de son passage dans l'armée territoriale pour être transmis au commandant du bureau de recrutement. Celui-ci y indique le nouveau corps auquel l'homme est affecté et qu'il doit rejoindre en cas d'appel pour prendre part aux manœuvres, ou, en cas de mobilisation, établit un ordre de route et fait mettre le livret au titulaire par la gendarmerie, qui constate la remise, un procès-verbal.

OBSERVATION IMPORTANTE.

Le livret doit être conservé avec le plus grand soin. Tout homme reconnu coupable de négligence à cet égard est passible de peines disciplinaires.

Il est expressément recommandé aux hommes de garder leur livret même après avoir accompli le temps de service légal, afin de pouvoir, en cas échéant, justifier au moyen de cette pièce de leur libération définitive.

L'homme qui perd son livret, étant dans ses foyers, doit en faire immédiatement la déclaration au commandant de la gendarmerie.

Matières contenues dans le présent livret.

Etat civil et militaire; date de passage et de libération; changements survenus dans le signalement; mariage contracté depuis l'incorporation; services; campagnes; blessures; citations et décorations.....	1
Rentrées; heures payées; cessation du service; certificat de bonne conduite; vaccination; théories distribuées.....	6
Instructions générales, diverses, militaires; stages et emplois.....	8
Tir.....	12
Règles à suivre pour l'enregistrement des effets.....	23
Habillage; coiffure; équipement; chaussure; campement; armement; outils portatifs; effets spéciaux; harnachement et tableau des mesures.....	24
Marques extérieures de respect.....	27
Extrait du Code de justice militaire.....	32
Dispositions de la loi du 15 juillet 1889.....	api
Visa de la gendarmerie.....	223
Fascicule de mobilisation.....	

Classe de recrutement

1893

— 1 —

N° 93

de la Nomenclature spéciale.

Numéro matricule

673

FASCICULE DE MOBILISATION

(Modèle A 1.)

12^e Région.
Subdivision de

ANGOULEME

Classe 1 893

NUMÉRO
au Contrôle spécial:

590

Nom ..

Barraud

Prénoms :

Severin, Alexandre

Grade : (1)

Soldat

domicilié à

Nias

canton d

Angoulême

Département d

CHARENTE

(2)

91^e Régiment territorial d'infanterie

Stationné à (3)

ANGOULEME

Numéro au répertoire du corps :

11074

Dépôt Bataillon.

14^e Compagnie.

Escadron.

Batterie.

VOIR L'ORDRE DE ROUTE PAGE 3 DU PRÉSENT FASCICULE.

Voir les renvois au verso.

Classe
de
mobilisation (A).

Numéro
au Contrôle
spécial (A).

PROCÈS-VERBAL D'ÉCHANGE
DU FASCICULE DE MOBILISATION

du (6)

Le présent fascicule, lorsqu'il est remplacé, doit être renvoyé au Commandant de recrutement qui a établi le nouveau fascicule remis en échange de celui-ci.

Ce jourd'hui
nous, gendarme à _____ avons
inséré dans le livret individuel du dénommé ci-dessus,
en échange du présent fascicule, un nouvel ordre de route
qui l'affecte au _____

(A) { le (5) _____ jour de la mobilisation,
avant _____ heures.

Signature du titulaire :

Signature du gendarme :

(A) Ces renseignements sont donnés par le fascicule remis à l'homme en échange de celui-ci. — (6) Grade, disponible, réserviste ou territorial, nom et prénoms, classe de recrutement, numéro au registre ou à la liste matricule.

Le présent Livret, contenant quarante pages, appartient à

Nom
écrit en bâtarde.

Bartaud

Prénoms : **Nicolas, Alexandre**

Surnoms :

État civil.
Né le **25 mai 1873**
à **Birac**
canton d' **Angoulême**
département d' **la Charente**
résidant à **Birac**
canton d' **Angoulême**
département d' **la Charente**
Profession d' **Cultivateur**
Fils de **Jean**
et de **Marie Tarry**
domiciliés à **Birac**
canton d' **Angoulême**
département d' **la Charente**
Marié le _____
à _____
alors domiciliée à _____
département d' _____
autorisation d' _____

signalement.
Cheveux **et**
Sourcils **Bruns**
Yeux **Bruns**
Front **Élargi**
Nez **de travers**
Bouche **moyn**
Menton **arr**
Visage **oval**
Taille : 1 mètre **82** cent.

Marques particulières :

Jeune soldat (1) **appelé**
de la classe de **1873** de la subdivision d' **Angoulême**
n° **176** de tirage dans le canton d' **Angoulême**

ou Engagé _____ an _____ le _____ 18 _____
à _____, département d' _____
A été compris sur la liste de recrutement de la classe de 18 _____, de la subdivision
d' _____, n° _____ d' tirage dans le
canton de _____

Numéro
au registre matricule
du recrutement :

173

Partie de la liste du
recrutement cantonal.

176

Numéro
de la liste matricule.

(1) Appelé ou classé dans les services auxiliaires.

Livret individuel d'homme de troupe.

Dates des passages et de la libération (1).

Dans la disponibilité de l'armée active.	Dans la réserve de l'armée active.	Dans l'armée territoriale.	Dans la réserve de l'armée territoriale.	Libération définitive du service militaire.
--	------------------------------------	----------------------------	--	---

1^{er} sept 1907 1^{er} sept 1907 1^{er} sept 1913 1^{er} sept 1914

A 6^{ans} 9^{mois} 1^{er} sept 1914 1894.

Le Commandant du bureau de recrutement,

Saint

Dates modifiées par suite de déductions sur la durée des services.

Signatures des autorités qui ont opéré les modifications :

Changements survenus dans le signalment depuis l'incorporation. Taille rectifiée : _____

Mariage contracté depuis l'incorporation. Marié le _____ 18____
à _____
alors domiciliée à _____
département d _____

Autorisation du Conseil d'administration en date du _____ 18____

(1) En temps de guerre ces passages ne s'effectuent et la libération n'a lieu qu'après l'arrivée au corps de la classe destinée à remplacer celle à laquelle appartient l'homme. (Article 40 de la loi du 15 juillet 1889.)

Incorporations et immatriculations successives.

SERVICES. — POSITIONS DIVERSES.

DÉSIGNATION DES CORPS ET DÉTAIL DES SERVICES.	BATAILLON.	COMPAGNIE, escadron ou batterie.
Incorporé au 10 ^e Régiment d'Infanterie à compter du 13 novembre 1894. Arrivé au corps le 13 novembre 1894. Soldat de 2 ^e classe. Envoyé le 24 septembre 1895 en disponibilité en attendant son passage dans la réserve à la mise en place qui aura lieu le 1 ^{er} novembre 1895. Affecté au Régiment d'Infanterie à Angoulême. Passé dans l'armée territoriale le 1 ^{er} sept 1907. Campagne contre l'Allemagne 1914. Mort le 16 août 1914. H. Regt 2 ^e d'Int. Bataillon mixte du 4 ^e Regt 8 ^e d'Int. le 1 ^{er} sept 1915. Affecté au 201 ^e Regt 6 ^e d'Inf. Selon acte n° 2, 83167, et date du 7 décembre 1911, de M. le Général commandant la IV ^e Armée. Arrivé au corps le 13 décembre 1911. Annulé soldat de 2 ^e classe. Passé au 1 ^{er} Regt 9 ^e d'Inf. le 13 juin 1912. Arrivé au corps le 13 juin 1912.		11 ^e 36 ^e 11 ^e 16 ^e 3 ^e 12 ^e 9

Livret individuel d'homme de troupe.

Incorporations et immatriculations successives.

SERVICES. — POSITIONS DIVERSES.

DÉSIGNATION DES CORPS
ET DÉTAIL DES SERVICES.

BATAILLON.

COMPAGNIE,
escadron
ou batterie.A accompli une période d'exercices dans le 107^e Régiment
d'infanterie du 27 août au 23 février 1900A accompli une période d'exercices dans le 107^e Rég^t d'inf^{anterie}
du 26 août au 22 septembre 1903A accompli une période d'exercices dans le 9^e Rég^t territorial d'inf^{anterie}
du 17 mars au 31 mars 1909

A accompli une période d'exercices dans le

du

au

NOMBRE.

Campagnes.

16 avril 1914
 Contre l'Allemagne du 1^{er} septembre 1914
 au 31 décembre 1914 } 1
 Contre l'Allemagne du 1^{er} janvier 1915
 au 30 juin 1915 } 1
 Contre l'Allemagne du 1^{er} juillet 1915
 au 31 décembre 1915 }
 Contre l'Allemagne du 1^{er} janvier 1916
 au 18 }
 du 18 }
 au 18 }
 du 18 }
 au 18 }
 du 18 }
 au 18 }
 du 18 }
 au 18 }

TOTAL des campagnes.....

Blessures
et actions d'éclat,
citations.

Décorations.